



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet JOINT CBRN GEN. SERVICE RESPIRATOR	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-155141/C	Amendment No. - N° modif. 015
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-155141	Date 2016-09-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-867-71135	
File No. - N° de dossier pv896.W8476-155141	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-10-31	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beach, Isabelle	Buyer Id - Id de l'acheteur pv896
Telephone No. - N° de téléphone (613) 867-0709 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TPSGC
RSG CBRN I – Demande de proposition (DP), Modification 015

Cette modification sert à mettre à jour la DP pour le RESPIRATEUR DE SERVICE GÉNÉRAL CBRN INTERARMÉES, N° de l'invitation W8476-155141/C, en date du 23 Juin 2016.

RÉFÉRENCE : Modification 012 datée du 16 août 2016, Question 129 :

Annexe F, section 6.2.6, page F – 15/61

À la référence indiquée, le Canada indique aux soumissionnaires qu'il envisage d'offrir aux soumissionnaires la possibilité de former les participants sur l'utilisation du RSG CBRN I qu'ils proposent tout juste avant que celui-ci soit évalué lors de l'Acceptation des performances par l'évaluation des utilisateurs (APEU) [volet n° 7 de l'Annexe F – Plan d'évaluation des soumissions].

Vous trouverez ci-après les changements à l'Annexe F qui permettront aux soumissionnaires d'affecter les formateurs nécessaires à la formation des participants et du personnel responsable de l'évaluation des soumissions avant le début des activités de l'APEU.

SUPPRIMER :

- 6.2.6 Tous les soumissionnaires qui répondent à toutes les exigences obligatoires continueront à la phase 2G.
- 6.2.7 Si aucune des propositions des soumissionnaires, ayant les quatre scores les plus élevés, ne satisfait aux exigences obligatoires de la phase 2F, le Canada se réserve le droit d'envoyer une lettre d'invitation jusqu'à quatre (4) soumissionnaires ayant été conformes à la phase 2D, afin qu'ils participent aux phases 2E et 2F.

7 PHASE 2G – ACCEPTATION DES PERFORMANCES PAR L'ÉVALUATION DES UTILISATEURS

- 7.1 Exigences imposées au soumissionnaire pour la phase 2G
 - 7.1.1 Il n'y a pas d'exigences imposées, comme telles, au soumissionnaire pour la phase 2G. La phase 2G sera l'évaluation et la notation des essais de performance en vérifiant les exigences cotées qui ont été allouées conformément à l'appendice FI - Phase 2G - Matrice d'évaluation de la conformité des activités d'acceptation des performances par l'évaluation des utilisateurs. Les utilisateurs des FAC seront impliqués dans le processus d'évaluation afin de confirmer que les systèmes RSG CBRN I soumis sont acceptables lorsque les facteurs humains pour les soldats sont considérés.
- 7.2 Processus d'évaluation des soumissions techniques pour la phase 2G
 - 7.2.1 L'appendice FJ (Résumé du plan d'essais) fournit un résumé des évaluations réalisées par le Canada à la phase 2G et fournit des détails sur les trois catégories de défaillances qui peuvent être observés lors de l'évaluation des soumissions. En outre, il fournit le nombre maximal de défaillances acceptables pouvant être observés dans chacune des catégories.
 - 7.2.2 Le Canada évaluera les exigences cotées à partir des éléments livrables prévus à l'appendice FE et fournis dans le cadre de la phase 2C.
 - 7.2.3 Le Canada procédera à l'évaluation et à la notation des résultats des essais de rendement conformément à l'appendice FI.

7.2.4 Le Canada accordera un maximum de 17/60 points pour la phase 2G.

7.2.5 Tous les soumissionnaires ayant obtenu le score minimal de 4.1/60 points continueront à la phase 3.

INSÉRER :

6.2.6 Tous les soumissionnaires qui répondent à toutes les exigences obligatoires passeront à la phase 2G. Dans une lettre d'invitation qu'elle enverra, l'autorité contractante de TPSGC indiquera aux soumissionnaires que leur proposition passe à la phase 2G et les informera de la date, de l'heure et du lieu auxquels ils formeront les participants à l'évaluation des soumissions sur l'utilisation du RSG CBRN I qu'ils proposent, avant le début de l'Acceptation des performances par l'évaluation des utilisateurs (APEU), phase 2G.

6.2.7 Si aucune des quatre (4) propositions des soumissionnaires ayant les quatre scores les plus élevés ne satisfait aux exigences obligatoires de la phase 2F, le Canada se réserve le droit d'envoyer une lettre d'invitation jusqu'à quatre (4) soumissionnaires jugés conformes à la phase 2D, afin qu'ils participent aux phases 2E et 2F.

7 PHASE 2G – ACCEPTATION DES PERFORMANCES PAR L'ÉVALUATION DES UTILISATEURS

7.1 Exigences imposées au soumissionnaire pour la phase 2G

7.1.1 La phase 2G consistera à évaluer et à noter les essais de performance en vérifiant les exigences cotées qui ont été attribuées conformément à l'appendice FI - Phase 2G - Matrice d'évaluation de la conformité des activités d'acceptation des performances par l'évaluation des utilisateurs. Les utilisateurs des FAC participeront au processus d'évaluation afin de confirmer que le système RSG CBRN I soumis est acceptable compte tenu des facteurs humains pour les soldats.

7.1.2 Les soumissionnaires doivent fournir la formation conformément à l'Appendice FK et doivent faire le nécessaire pour que leurs formateurs soient disponibles afin de former les participants à un lieu situé en Ontario (Canada), pendant quatre (4) semaines consécutives. La date, l'heure et le lieu exacts seront indiqués dans la lettre de convocation. La formation sera donnée à un groupe d'au plus 15 personnes (participants et personnel responsable de l'évaluation des soumissions) durant une journée de chacune des quatre (4) semaines. Le Canada fournira le RSG CBRN I remis par le soumissionnaire aux 15 personnes à former. Il fournira aussi au soumissionnaire une salle de classe et la trousse de formation que celui-ci lui a remise dans le cadre de la phase 2C. Les soumissionnaires devront apporter seulement les outils et les accessoires dont ils auront besoin pour donner la formation.

7.1.3 Les soumissionnaires devront quitter les lieux une fois la séance de formation donnée.

7.2 Processus d'évaluation des soumissions techniques pour la phase 2G

7.2.1 L'appendice FJ (Résumé du plan d'essais) comprend un résumé des évaluations réalisées par le Canada à la phase 2G et fournit des détails sur les trois (3) catégories de défaillances qui peuvent être observés lors de l'évaluation des soumissions. En outre, il fournit le nombre maximal de défaillances acceptables pouvant être observés dans chacune des catégories.

7.2.2 Le Canada évaluera les exigences cotées à partir des éléments livrables prévus à l'appendice FE et fournis dans le cadre de la phase 2C.

7.2.3 Le Canada procédera à l'évaluation et à la notation des résultats des essais de rendement conformément à l'appendice FI.

7.2.4 Le Canada accordera un maximum de 17/60 points pour la phase 2G.

7.2.5 Tous les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 4.1/60 points passeront à la phase 3.

Modifications apportées à l'Annexe F, APPENDICE FK – Besoin en instruction

SUPPRIMER :

1. INTRODUCTION

- 1.1 Tous les soumissionnaires doivent fournir une formation à l'équipe d'évaluation des soumissions au sujet du dimensionnement, de l'utilisation, des soins, de l'entretien et de l'interfaçage des systèmes.
- 1.2 Cette formation a comme objectif de permettre une évaluation adéquate du système à toutes les étapes du processus d'évaluation des soumissions. Quelques démonstrations du soumissionnaire seront effectuées et notées au cours de la période d'instruction. Parmi les participants qui seront formés, on retrouvera les membres de l'équipe d'évaluation des soumissions techniques, l'équipe de gestion de projet, ainsi que des instructeurs des Forces armées canadiennes (FAC) qui formeront les utilisateurs en vue des essais par les utilisateurs.
- 1.3 Les informations d'entretien destinées aux techniciens d'entretien qui seront fournies ne seront pas utilisées pour réparer les systèmes qui connaissent des défaillances techniques pendant le processus d'évaluation des soumissions, mais elles seront utilisées pour aider à identifier les modes de défaillance. Seules les activités d'inspection et de nettoyage seront autorisées pour corriger les problèmes solubles par les utilisateurs au cours du processus d'évaluation des soumissions.
- 1.4 Les activités de configuration des masques pour les porteurs, si elles sont normalement exécutées par les techniciens (par exemple, modification de la position de la boîte filtrante pour l'adapter aux gauchers, ou changement de la taille du demi-masque intérieur), seront exécutées dans le cadre de la procédure de dimensionnement et de remise du respirateur aux porteurs.
- 1.5 Les informations fournies lors de la formation seront utilisées par le Canada lors de la vérification des exigences lorsqu'il est indiqué dans la colonne "Instructions aux soumissionnaires" des matrices de conformité.

2. CALENDRIER

- 2.1 La formation initiale par le soumissionnaire doit être livrée dans un à deux jours ouvrables (par système) au début de la phase 2D. Ce calendrier comprend la formation, ainsi que toutes les démonstrations du soumissionnaire, qui doivent être exécutées pendant la période de formation. Aux fins de la phase 2D, les jours de travail seront considérés comme suit; 0800-1600, 7 périodes de 50 min; 10 minutes de pause entre les périodes, 60 minutes pour le lunch.
- 2.2 Une formation sera également menée pendant certaines parties des phases 2E et 2G par les instructeurs des FAC aux utilisateurs et sera livrée en deux parties. Le but de la première partie de la formation est de fournir des connaissances de base aux participants lorsqu'ils seront dimensionnés pour le bon respirateur. En tant que tel, les éléments de formation décrits aux paragraphes 6.1.1.2, 6.1.1.3, 6.1.1.4, 6.1.1.5 et 6.1.1.8 (introduction; capacités / limitations / avertissement; respirateur dimensionnement / ajustements de montage; accessoires internes; vérification de l'étanchéité) doivent être capable d'être enseignés en tant que sous-composante du reste du programme de formation. La composante de formation aux paragraphes 6.1.1.2, 6.1.1.3, 6.1.1.4, 6.1.1.5 et 6.1.1.8 ne devrait pas prendre plus de 2 heures pour être instruite. Le reste de la formation sera ensuite assurée par des instructeurs des FAC pour les utilisateurs qui sont choisis pour participer à des évaluations complètes du système.

3. TROUSSE DE FORMATION - DROIT D'ÉDITION

- 3.1 Le matériel de formation doit être livré à la phase 2C à laquelle le matériel de formation sera vérifié pour supprimer des déclarations, des graphiques ou toute autres informations jugée biaisée en faveur de la soumission ou ayant des préjugés contre les autres soumissions.

4. SITE

- 4.1 Le site fourni par le Canada sera une salle de type « salle de classe » assez grande pour accueillir 30 représentants du Canada qui devront être formés, plus l'équipe d'instruction. Cette salle contiendra de l'équipement de projection (compatible avec PowerPoint et projection de vidéos), ainsi que des tables et des chaises en quantités suffisantes pour réaliser les activités prévues. Elle se trouvera à proximité d'une grande aire ouverte (comme une salle d'exercices), où pourront se tenir les démonstrations qui ne seront pas réalisées dans la salle de classe.

5. RESSOURCES POUR FORMATION

- 5.1 Le soumissionnaire doit fournir des ressources suffisantes pour former jusqu'à 30 personnes au sujet des capacités requises et pour exécuter les démonstrations du soumissionnaire dans le délai imparti. L'une des stratégies d'enseignement doit être une formation pratique, suivi de pratiques de formation au niveau de l'utilisateur, qui sera suivi par une formation pratique au niveau de technicien (à des personnes ayant déjà reçu la formation de niveau utilisateur).
- 5.2 Le soumissionnaire doit fournir du matériel d'instruction traitant de manière approfondie de toutes les fonctionnalités nécessaires, ainsi que des capacités et des limites du système proposé. Ce matériel doit aussi inclure des instructions écrites détaillées destinées aux utilisateurs et aux techniciens, et ce, pour toutes les procédures. Les outils de travail et / ou des listes de contrôle pour les ajustements du dimensionnement sont fortement suggérés.
- 5.3 Le soumissionnaire doit fournir suffisamment de matériel portant spécifiquement sur le système RSG CBRN I proposé. Ce matériel doit entre autres aborder les composants du système RSG CBRN I proposé, ainsi que les produits de nettoyage et de désinfection.
- 5.4 Le MDN fournira du matériel des FAC en quantités suffisantes pour la formation, comme des pièces du porte-masque des FAC rempli fournies par le Canada, de l'équipement de protection individuelle (EPI) CBRN, des dispositifs de détection des fuites des FAC, des trousse d'essai de protection respiratoire (TEPR) ou de la lotion inerte de décontamination cutanée et une gourde des FAC.

INSÉRER :

1. INTRODUCTION

- 1.1 Tous les soumissionnaires doivent fournir une formation à l'équipe d'évaluation des soumissions au sujet du dimensionnement, de l'utilisation, de l'entretien, de la maintenance et de l'interfaçage des systèmes.
- 1.2 Cette formation a pour objectif de permettre une évaluation adéquate du système à toutes les étapes du processus d'évaluation des soumissions. Les démonstrations des soumissionnaires seront effectuées et notées au cours de la période d'instruction de la phase 2D seulement. Parmi les participants qui seront formés, on retrouvera l'équipe d'évaluation des soumissions techniques, l'équipe de gestion de projet ainsi que les instructeurs des FAC qui formeront les utilisateurs en vue des essais par les utilisateurs.

- 1.3 Pour la phase 2G, le Canada fournira le RSG CBRN I remis par le soumissionnaire aux 60 (soit 15 x 4) personnes à former (participants et personnel responsable de l'évaluation des soumissions) et fournira aux soumissionnaires la trousse de formation que ceux-ci lui ont remise dans le cadre de la phase 2C. Les soumissionnaires devront apporter seulement les outils et les accessoires dont ils auront besoin pour donner la formation. La formation donnée par le soumissionnaire ne sera pas notée; le personnel responsable de l'évaluation des soumissions y exercera toutefois une surveillance pendant la période de formation de la phase 2G.
- 1.4 Les informations d'entretien destinées aux techniciens d'entretien qui seront fournies ne seront pas utilisées pour réparer les systèmes qui connaissent des défaillances techniques pendant le processus d'évaluation des soumissions. Elles serviront plutôt à identifier les modes de défaillance. Seules les activités d'inspection et de nettoyage seront autorisées pour la correction des problèmes solubles par les utilisateurs au cours du processus d'évaluation des soumissions.
- 1.5 Les activités de configuration des masques pour les porteurs, si elles sont normalement exécutées par les techniciens (par exemple, modification de la position de la boîte filtrante pour l'adapter aux gauchers, ou changement de la taille du demi-masque intérieur), seront exécutées dans le cadre de la procédure de dimensionnement et de remise du respirateur aux porteurs.
- 1.6 Les informations fournies durant la formation seront utilisées par le Canada lors de la vérification des exigences conformément aux indications dans la colonne « Instructions aux soumissionnaires » des matrices de conformité.

2. CALENDRIER

- 2.1 La formation initiale par le soumissionnaire sera donnée en **un à deux** jours ouvrables (par système) au début de la phase 2D. Ce délai comprend la formation ainsi que toutes les démonstrations du soumissionnaire qui doivent être exécutées pendant la période de formation.
- 2.2 Pour la phase 2G, la formation sera donnée à un groupe d'au plus 15 personnes (participants et personnel responsable de l'évaluation des soumissions) durant **(1) une** journée de quatre (4) semaines consécutives, conformément aux exigences relatives à la formation énoncées à la section 6.1.1. Les soumissionnaires devront quitter les lieux une fois la séance de formation donnée.
- 2.3 Les jours de travail seront considérés comme suit : de 8 h à 16 h, 7 périodes de 50 min; 10 minutes de pause entre les périodes, 60 minutes pour le lunch.
- 2.4 Une formation sera également donnée aux utilisateurs par les instructeurs des FAC pendant certaines parties de la phase 2E, et elle se déroulera en deux parties. Le but de la première partie de la formation sera d'enseigner des connaissances de base aux participants au moment de l'ajustement du respirateur à leur taille. Ainsi, les éléments de formation décrits aux paragraphes 6.1.1.2, 6.1.1.3, 6.1.1.4, 6.1.1.5 et 6.1.1.8 (introduction; capacités / limitations / avertissement; dimensionnement / ajustement du respirateur; accessoires internes; vérification de l'étanchéité) devront pouvoir être enseignés en tant que sous-composante du reste du programme de formation. L'élément de formation aux paragraphes 6.1.1.2, 6.1.1.3, 6.1.1.4, 6.1.1.5 et 6.1.1.8 ne devrait pas prendre plus d'une (1) heure à donner. Le reste de la formation sera donnée ensuite par les instructeurs des FAC aux utilisateurs qui seront choisis pour participer à des évaluations complètes du système.

3. TROUSSE DE FORMATION - DROIT D'ÉDITION

- 3.1 Le matériel de formation doit être livré à la phase 2C, à laquelle le matériel de formation sera vérifié pour y supprimer des déclarations, des graphiques ou toute autre information jugée biaisée en faveur de la soumission ou contre les autres soumissions, le cas échéant.

4. SITE

- 4.1 Le site fourni par le Canada sera une salle de type « salle de classe » assez grande pour accueillir 30 représentants du Canada qui devront être formés, en plus de l'équipe d'instruction. Cette salle comprendra de l'équipement de projection (compatible avec MS PowerPoint et projection de vidéos), ainsi que des tables et des chaises en quantités suffisantes pour réaliser les activités prévues. Elle se trouvera à proximité d'une grande aire ouverte (comme une salle d'exercices), où pourront se tenir les démonstrations qui ne seront pas réalisées dans la salle de classe.

5. RESSOURCES AFFECTÉES À LA FORMATION

- 5.1 Pour la phase 2D, le soumissionnaire doit fournir les ressources suffisantes qui permettront de former au plus 30 personnes sur les capacités requises et de donner les démonstrations et la formation du soumissionnaire dans le délai imparti. L'une des stratégies d'enseignement doit être une formation pratique destinée aux utilisateurs, qui sera suivie d'une formation pratique destinée aux techniciens (personnes ayant déjà suivi la formation destinée aux utilisateurs). Pour la phase 2G, les soumissionnaires formeront au plus 15 personnes par séance (participants et personnel responsable de l'évaluation des soumissions) et devront apporter seulement les outils et les accessoires dont ils auront besoin pour donner la formation. La formation donnée à la phase 2G ne comprend pas de formation destinée aux techniciens.
- 5.2 Les soumissionnaires doivent fournir du matériel de formation traitant de manière approfondie de toutes les fonctionnalités nécessaires ainsi que des capacités et des limites du système proposé. Ce matériel doit comprendre en outre des instructions écrites détaillées destinées aux utilisateurs et aux techniciens, et ce, pour toutes les procédures. Les outils de travail et / ou des listes de contrôle pour les ajustements du dimensionnement sont fortement suggérés.
- 5.3 Les soumissionnaires doivent fournir suffisamment de matériel portant spécifiquement sur le système RSG CBRN I proposé. Ce matériel doit entre autres aborder les composants du système RSG CBRN I proposé, ainsi que les produits de nettoyage et de désinfection.
- 5.4 Le MDN fournira du matériel des FAC en quantités suffisantes pour la formation, comme des pièces du porte-masque des FAC rempli fournies par le Canada, de l'équipement de protection individuelle (EPI) CBRN, des dispositifs de détection des fuites des FAC, des trousse d'essai de protection respiratoire (TEPR) ou de la lotion inerte de décontamination cutanée et une gourde des FAC.